



## Réunion du CoPIL PTGE du SAGE Layon Aubance Louets

Vendredi 15 mars 2024 à 10h00 – Salle Communale  
Chaufonds Sur Layon

### PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS - CLE

- Collège 1 : des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (31 membres – 19 voix délibératives) :

Membres du collège 1								
	Organismes	Titre	Prénom	Nom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
1	Région des Pays-de-la-Loire	Monsieur le Conseiller Régional	Eric	TOURON			X	
2	Région Nouvelle-Aquitaine	Monsieur le Conseiller Régional	Emmanuel	CHARRÉ		X		
3	Conseil Départemental de Maine-et-Loire	Madame la Conseillère Départementale	Brigitte	GUGLIELMI	✓			de Christelle CAILLEUX
4	Conseil Départemental des Deux-Sèvres	Madame la Conseillère Départementale	Claire	PAULIC			X	
5	Etablissement Public Loire	Monsieur	Jean-Paul	PAVILLON			X	
6	Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine	Monsieur	Michel	PONCHANT	✓			
7	Syndicat Layon Aubance Louets	Monsieur le Président	Dominique	PERDRIEU	✓			
8	Syndicat Layon Aubance Louets	Monsieur le Vice-Président	Jean-Jacques	DERVIEUX	✓			de Hervé Martin
9	Syndicat Layon Aubance Louets	Monsieur le Vice-Président	François	PELLETIER	✓			
10	Syndicat Layon Aubance Louets	Monsieur le Vice-Président	Jean-Pierre	COCHARD	✓			
11	Syndicat Layon Aubance Louets	Madame la Vice-Présidente	Odile	GINESTET	✓			
12	CA Mauges Communauté	Monsieur le Vice-Président	Yannick	BENOIST	✓	Arrivé 2nde réunion		
13	CC Loire Layon Aubance	Monsieur le Président	Marc	SCHMITTER	✓			
14	CA Agglo du Choletais	Monsieur le Vice-Président	Christophe	PIET		X		
15	CU Angers Loire Métropole	Madame la Conseillère Communautaire	Christelle	CAILLEUX			X	à Brigitte GUGLIELMI
16	CA Saumur Val de Loire	Monsieur le Vice-Président	Eric	MOUSSERION	✓			
17	CA Bocage Bressuirais	Monsieur le Conseiller Communautaire	Pascal	LAGOGUÉE	✓			de Luc-Jean DUGAS
18	CC du Thouarsais	Monsieur le Maire délégué de Cersay	Luc-Jean	DUGAS		X		à Pascal LAGOGUÉE
19	Commune de Bellevigne-en-Layon	Monsieur l'adjoint	Philippe	CESBRON		X		
20	Commune de Chalonnes-sur-Loire	Monsieur le conseiller municipal délégué	Vincent	LAVENET		X		
21	Commune de Beaulieu-sur-Layon	Madame le Maire	Martine	CHAUVIN	✓			
22	Commune de Chemillé-en-Anjou	Monsieur le Maire	Hervé	MARTIN		X		à JJ DERVIEUX
23	Commune de Chemillé-en-Anjou	Monsieur L'Adjoint	Patrice	GRENOUILLEAU	✓			
24	Commune de Doué-en-Anjou	Monsieur L'Adjoint	Jacques	CONCHON	✓			
25	Commune de Genneton	Monsieur le conseiller municipal	Dominique	MARY		X		
26	Commune de St Paul-du-Bois	Monsieur le Maire	Olivier	VITRE	✓			
27	Commune de Lys-haut-Layon	Monsieur L'Adjoint	Benoit	PIERROIS	✓			
28	Commune de Brissac-Loire-Aubance	Monsieur l' élu	Eric	LEROUX	✓			
29	Commune de Soulaines-sur-Aubance	Monsieur le Maire	Robert	BIAGI	✓	Arrivé 2nde réunion		
30	Commune de Denée	Monsieur L'Adjoint	Daniel	MAUDET			X	
31	Commune de Blaison-St-Sulpice	Monsieur L'Adjoint	Pierre	BROSSELLIER			X	



- Collège 2 : des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (17 membres – 13 voix délibératives) :

	Organismes	Titre	Prénom	Nom	Présent	Excusé		Pouvoir
32	Fédération de Pêche de Maine et Loire	Monsieur le Président	Bernard	MERLIN	✓			Fédération Viticole Anjou Saumur
33	Fédération de Pêche des deux-Sèvres	Monsieur	Philippe	COURTIN	✓			
34	Syndicat Professionnel des Propriétaires Fonciers	Monsieur le Président	Pierre	SOULEZ	✓			
35	Association EDEN	Monsieur le Président	Bernard	MERLIN	✓			
36	Fédération Viticole Anjou Saumur	Monsieur	Jean-Christian	BONNIN		X		Fédération de Pêche de Maine et Loire
37	Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire	Monsieur	Denis	ASSERAY		X		à Thierry CHAILLOU
38	Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire	Monsieur	Michel	LANGEVIN	✓		Arrivé 2nde réunion	
39	FNE Anjou	Monsieur	Yann	NICOLAS	✓		Arrivé 2nde réunion	Ligue de Protection des Oiseaux
40	CPIE Loire Anjou	Monsieur	Hervé	MENARD	✓			
41	Association des irrigants Sud Loire Aubance	Monsieur le Président	Thierry	CHAILLOU	✓			de Denis ASSERAY
42	Association pour la Sauvegarde des rives du Layon moyen et de ses affluents	Monsieur le Président	Pierre	BENEVILLE	✓			
43	Association des riverains de l'Aubance	Monsieur le Président	Pierre	CHALOPIN			X	
44	FDGDON	Monsieur le Président	Edmond	FROGER	✓			
45	Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays-de-la-Loire	Monsieur le Président	Alain	LAPLACE	✓			
46	Ligue de Protection des Oiseaux	Monsieur le Vice-Président	Jean-Pierre	MORON		X		FNE Anjou
47	UFC Que Choisir	Monsieur le Président	Jean	CARTRON	✓			
48	Association Agréée des Pêcheurs Professionnels en eau douce du Bassin Loire-Bretagne	Monsieur le Président	Alex	FAGAT	✓			

- Collège 3 : des représentants de l'Etat et des établissements publics intéressés (8 membres - 6 voix délibératives) :

	Organismes	Titre	Prénom	Nom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
49	DREAL Centre-Val de Loire	Madame la Préfète, coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne						
50	Préfecture de Maine-et-Loire	Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire				X		à la DDT
51	Préfecture des Deux-Sèvres	Madame la Préfète des Deux-Sèvres						
52	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Monsieur le Directeur général	Pascal	BONIOU	✓			
53	DREAL Pays-de-la-Loire	Madame la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire ou son représentant		M. BLOT Mickael ou M. François-Jacques CHENAIS	✓			
54	DRAAF Pays-de-la-Loire	Monsieur le Directeur, représenté par	Sophie	DURANDEAU	✓			
55	Office Français de la Biodiversité	Madame la Directrice Régionale Pays de la Loire de l'OFB Nathalie FRANQUET représentée par	Marc	ROYER	✓			
56	DDT de Maine-et-Loire	Monsieur le Directeur Départemental des Territoires	Alban	RABAUD	✓			de la Préfecture de Maine & Loire



Membres du COPIEL élargi							
	Organismes	Titre	Prénom	Nom	Présent	Excusé	Absent
57	Chambre des métiers et de l'artisanat	(Madame la Présidente) ou son représentant	Marc	BEALET		X	
58	CEN Nouvelle Aquitaine	Monsieur	Raphaël	GRIMALDI		X	
59	GABBAjou	(Monsieur le président) ou son représentant	Vincent	FAVREAU	✓		
60	Syndicat d'eau de l'Anjou	Monsieur le Président ou son représentant	Livia	DEFAYE	✓		
61	Confédération Paysanne	Représentant	Yanis	IRHIR		X	
62	Coordination rurale	Représentant	Tony	MARBOEUF	✓		
63	FDSEA	Représentante	Marion	SIEURIN	✓		
64	DDPP	Monsieur	Eric	DAVID			X
65	BRGM	Monsieur	Pierre	CHRETIEN			X
66	CIVAM49	Monsieur	Gérald	SECHET	✓		
	CIVAM49	Monsieur	Pascal	SANCHEZ	✓		
67	Association des irrigants de l'Hyrôme	Monsieur	Laurent	MARTINEAI	✓		

### ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

#### Syndicat Layon Aubance Louets :

- Mme Pascaline BOUQUET, Animatrice SAGE-CLE,
- Mme Marie JONCHERAYE, Chargée de Projet « Environnement »,
- M. Yannick LOCHU, Directeur,
- Mme Axelle SEGUIN, Animatrice Gestion Quantitative de la Ressource en Eau,

- M. Pascal QUENIOT, chargé de mission « Eau, Ramsar, Mission Val de Loire », Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine.

#### Bureau études SETEC-HYDRATEC :

- Mme Céline TRUFFIER, Ingénieure chargée d'étude,
- M. Pascal LEFEVRE, Directeur de projet.

### Ordre du jour :

1. Introduction : rappel de la démarche PTGE
2. Information sur la gouvernance et la composition du CoPIL PTGE
3. Point sur le contexte national : mobilisation des agriculteurs
4. Présentation des résultats de l'étude HMUC
5. Présentation de la concertation envisagée

### Information préalable :

Le termes volumes « disponibles » doit se substituer au terme volume prélevable, hors période de basses eaux.

Il s'agit de volumes maximums d'eau disponibles qui vont servir au stockage (prélèvement pour remplissage de plans d'eau) en substitution d'un prélèvement estival.

A ce stade de l'étude, les livrables déjà rédigés, continueront d'utiliser l'ancienne terminologie. Ce changement sera appliqué pour les livrables à venir.

Après présentation des 4 premiers points, des échanges ont lieu principalement concernant le point 4 : les résultats de l'étude HMUC :



## Changement climatique

Le bureau d'étude Setec Hydratec est interpellé par le CIVAM sur la prise en compte d'une élévation de la température de 2°C, alors qu'une trajectoire à +4°C est vraisemblable.

Plusieurs éléments de réponse sont apportés :

- +4°C par rapport à la période de référence (1976-2005) correspond plutôt à +3°C par rapport à la période prise en compte dans le modèle (2003-2023), pour laquelle la T° moyenne est déjà plus élevée que la période de référence.
- Par ailleurs, l'élévation de la température a peu d'effet sur les débits hivernaux, qui sont utilisés pour le calcul des volumes disponibles pour le stockage. Toutefois, la situation estivale est en effet amenée à être de plus en plus critique.

## Non prise en compte de la ressource souterraine et des sources

Les volumes disponibles calculés par le bureau d'étude correspondent aux volumes réglementés (irrigation et industrie > 7 000 m<sup>3</sup>), prélevés pour du stockage en hautes eaux, dans les cours d'eau ou la bande des 100 m autour du cours d'eau, ou encore par retenue collinaire.

Plusieurs participants signalent leur déception, face à un résultat qu'ils jugent incomplet.

Le bureau d'étude Setec Hydratec rappelle avoir répondu à une commande, basée sur les données disponibles, permettant de faire un état des lieux de la ressource superficielle.

La ressource souterraine est moins connue, et en cours d'investigation par le BRGM sur la partie sédimentaire.

M. CARTRON de l'UFC QUE CHOISIR demande s'il y a un plan d'action sur les eaux souterraine/ forage et autres domaines inconnus.

M. COCHARD élu indique que l'on n'a pas assez de données sur les eaux souterraines, pour connaître l'impact des forages sur les ruisseaux.

Concernant le déficit de connaissances sur les eaux souterraines Mme SEGUIN technicienne au syndicat Layon Aubance Louets rappelle que :

- 2 nouveaux piézomètres vont être installés par le BRGM sur l'Aubance,
- Socle armoricain : Il y a 1 seul piézomètre à Chemillé c'est insuffisant, un travail de recherche est en cours avec le BRGM pour proposer une densification du réseau de mesures,

Concernant les eaux superficielles : il y a un besoin d'équiper de nombreuses masses d'eau en station hydrométrique, cet équipement est à ce jour étudié avec un éventuel soutien du CD49.

Il y a aussi un suivi des écoulements en période d'étiage qui a été instauré en interne au syndicat.

Le bureau d'étude Setec Hydratec précise que la commande n'est pas de disposer d'une connaissance scientifique de tous les compartiments du cycle de l'eau, mais d'identifier les volumes disponibles à court terme, permettant de mettre en place un programme d'actions (PTGE).

## Volumes prélevés en été

M. ROYER de l'OFB précise que des prélèvements « dérogatoires » aux arrêtés de sécheresses ont lieu en période estivale, malgré les arrêtés préfectoraux.

Le bureau d'étude Setec Hydratec répond qu'il y a en effet de nombreux prélèvements estivaux : les prélèvements en nappe, lorsqu'ils ne sont pas associés à une retenue, ont lieu en été, en saison d'irrigation, en plus des prélèvements non réglementés.



Les actions à mettre en place dans le PTGE devront s'intéresser à une économie de toutes les ressources, toute saison.

### Besoins des milieux

La Fédération de la pêche des Deux Sèvres indique qu'en l'absence d'estimation du DMB (Débit Minimum Biologique), l'étude est incomplète. Le bureau d'étude répond que cette méthode d'estimation des besoins des milieux s'applique à la période de basses eaux, sur laquelle il n'y a pas de volume prélevables dans les eaux superficielles. Le module est la valeur de référence (SDAGE) pour les besoins des milieux en hautes eaux.

M. NICOLAS de la FNE indique que l'objectif de l'étude HMUC et du PTGE est pour le cours d'eau, les ZH, les prélèvements et les rejets (différents irrigation). Il rappelle que le PTGE va aussi travailler sur le fonctionnement des cours d'eau : remonter les DOE ? Le PTGE n'est pas que sur une vision d'irrigation c'est plus global.

### Ecart avec la précédente étude pour l'Hyrôme

Le Président des irrigants de l'Hyrôme demande l'origine de l'écart entre les volumes présentés pour l'Hyrôme (910 000 m<sup>3</sup> pour le scénario le plus favorable aux usages) et le volume calculés lors de la précédente étude (SAFEGE 2015).

Le bureau d'étude Setec Hydratec indique que lors de la précédente étude deux scénarios avaient été calculés :

- Gestion « individuelle » avec un débit plancher à 140% le module = 894 000m<sup>3</sup>
- Gestion « collective » avec un débit plancher équivalent au module = 1 534 000m<sup>3</sup>

### Extrait étude SAFEGE 2015 :

Tableau 4-40 : Bilan annuel des volumes prélevables proposés et des besoins historiques sur les différents sous-ensembles de masses d'eau de travail

VOLUMES ANNUELS PRELEVABLES (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )										
Sous-ensemble de masses d'eau	Influence amont ?	VP gestion individuelle SC 1,4	VP gestion collective SC 1,4	VP gestion individuelle SC 1,6	VP gestion collective SC 1,6	Prélèvements historiques	Déficit global en gestion individuelle et SC 1,4 ?	Déficit global en gestion collective et SC 1,4 ?	Déficit en gestion individuelle et SC 1,6 ?	Déficit en gestion collective et SC 1,6 ?
Layon amont	Non	1 229	1 504	1 670	2 063	3 515	Oui	Oui	Oui	Oui
Hyrôme	Non	827	1 170	894	1 534	2 043	Oui	Oui	Oui	Oui
Lys	Non	1 076	1 335	1 312	1 821	1 290	Oui	Non	Non	Non
Layon intermédiaire	Oui	4 593	5 433	5 567	7 081	4 080	Non	Non	Non	Non
Layon aval	Oui	5 704	7 024	7 440	9 715	1 221	Non	Non	Non	Non
<b>LAYON</b>		<b>13 429</b>	<b>16 468</b>	<b>16 883</b>	<b>22 215</b>	<b>12 149</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>
Aubance amont	Non	622	765	814	1 051	1 257	Oui	Oui	Oui	Oui
Louet	Oui	882	1 237	922	1 491	481	Non	Non	Non	Non
<b>LOUET</b>		<b>1 504</b>	<b>2 002</b>	<b>1 736</b>	<b>2 542</b>	<b>1 737</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>LAYON GLOBAL</b>		<b>14 933</b>	<b>18 470</b>	<b>18 619</b>	<b>24 757</b>	<b>13 886</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>

Toutefois, un débit plancher équivalent au module, correspond à une probabilité accrue de ne pas satisfaire les besoins des milieux. Ce scénario n'a pas été sélectionné par le COTECH.

### Programme d'actions

Plusieurs participants regrettent de ne pas voir de programme d'actions.

M. SCHMITTER élu, rappelle qu'on a une urgence avec la ZRE, en effet les résultats sont frustrants et il y a un manque de données scientifiques, mais il rappelle qu'il y a plusieurs temps d'actions, là on est à court terme, on doit mener des actions dès maintenant, mais cela ne nous empêche pas déjà d'équiper notre territoire d'outils de mesure. Il faut faire avec les données que l'on a pour établir un 1<sup>er</sup> plan d'action.



M. BENOIST élu indique qu'on n'a pas les points de mesure, on ne les avait pas à la dernière étude, il faut que l'on enclenche cet équipement dès maintenant.

Le SLAL précise que l'élaboration du programme d'action est la phase suivante de la mission, et que les acteurs vont très prochainement (en avril) être amenés à contribuer à une boîte à idée puis à participer le 27 juin à des ateliers de co-construction.

M. FAVREAU du GABB ANJOU propose sa ferme pour se réunir, pour faire un atelier. Il propose de montrer un exemple concret : agronomie, irrigation. Les ateliers du 27 juin ne pourront pas se faire chez M. FAVREAU, toutefois dans le PTGE, il pourra être prévu des animations techniques chez des agriculteurs.

M. DERVIEUX Président conclut la réunion en rappelant qu'il faut être optimiste et avancer en utilisant les résultats que nous avons, même si toutes les données scientifiques ne sont pas connues. Il rappelle qu'il est nécessaire que chacun déclare ses prélèvements et déconnecte ses plans d'eau.



## Aide à la compréhension : SIGLES/ACRONYMES

**AELB** : Agence de l'Eau Loire Bretagne  
**ARS** : Agence Régionale de Santé  
**BNPE** : Banque Nationale des Prélèvements en Eau  
**BRGM** : Bureau des Recherches Géologiques et Minières  
**BV** : Bassin Versant  
**CBNB** : Conservatoire Botanique National de Brest  
**CD** : Conseil Départemental  
**CCI** : Chambre de Commerce et d'Industrie  
**CGEDD** : Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable  
**CCLLA** : Communauté de Communes Loire Layon Aubance  
**CEN** : Conservatoire d'Espaces Naturels  
**CEN PDL** : Conservatoire d'Espaces Naturels Pays de Loire  
**CLE** : Commission Locale de l'Eau  
**CMA** : Chambre des Métiers et de l'Artisanat  
**CPIE** : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement  
**CT'EAU** : Contrat Territorial Eau  
**CoPil** : Comité de Pilotage  
**DASS** : Direction des Affaires Sanitaires et Sociales  
**DCE** : Directive Cadre sur l'Eau  
**DCR** : Débit seuil de Crise  
**DDPP** : Direction Départementale de Protection des Populations  
**DDT** : Direction Départementale des Territoires  
**DOE** : Débit d'Objectif d'Etiage  
**DRAAF** : Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt  
**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
**DSA** : Débit Seuil d'Alerte  
**EDEN** : Étude des Équilibres Naturels. Bureau d'études, inventaires, gestion, restauration des milieux naturels, expertises sur les zones humides et les espèces envahissantes.  
**EEE** : Espèces Exotiques Envahissantes  
**EPCI** : Établissement Public de Coopération

Intercommunale  
**ICPE** : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement  
**FDGDON 49** : Fédération Départementale des Groupements de Défense contre Organismes Nuisibles de Maine-et-Loire  
**FDPPMA 49** : Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Maine-et-Loire  
**FNE Anjou** : Fédération de protection de l'environnement et du patrimoine en Maine-et-Loire.  
**HMUC** : Hydrologie Milieux Usages Climat  
**LAL** : Layon Aubance Louets  
**LPO** : Ligue pour la Protection des Oiseaux  
**OUGC** : Organisme Unique de Gestion Collective  
**PAOT** : Plan d'Action Opérationnel Territorialisé  
**PDPG** : Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles  
**PNR** : Parc Naturel Régional  
**PNRLAT** : Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine  
**PTGE** : Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau  
**RAE** : Rongeurs Aquatiques Envahissants  
**REUSE/REUT** : Réutilisation des eaux usées  
**SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
**SAGE LAL** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Layon Aubance Louets  
**SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
**SDDA** : Schéma Directeur Départemental d'Assainissement  
**SDGRE** : Schéma Départemental de Gestion de la Ressource en Eau  
**SHF** : Société Herpétologique de France : étude des amphibiens et des reptiles  
**STEU ou STEP** : Station de Traitement des Eaux Usées/ Stations épurations  
**VP** : Volumes prélevables  
**ZH** : Zones Humides  
**ZRE** : Zone de Répartition des Eaux

